

Affaire suivie par :
Dominique BERTHONNEAU
Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le **26 OCT. 2022**

Tél. : 02.47.70.81.66
Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 13 octobre 2022

I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME ET L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

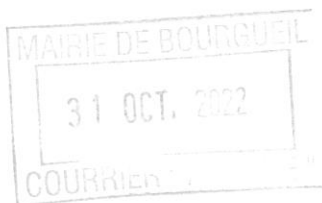
1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Bourgueil

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie

8 rue du Picard
37140 Bourgueil

1-3 – Référence du dossier : PLU de la commune de Bourgueil

1-4 – Objet du dossier : Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil : Détournage et réduction d'un EBC pour 9,60 m² pour la construction d'une antenne Relais de 36 mètres en zone naturelle et forestière (N) du PLU sur un espace boisé et classé.



Affaire suivie par :

Dominique BERTHONNEAU

Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le

26 OCT. 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 13 octobre 2022

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS
LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME
ET L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Bourgueil

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie

8 rue du Picard

37140 Bourgueil

1-3 – Référence du dossier : PLU de la commune de Bourgueil

1-4 – Objet du dossier : Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil :
Détournage et réduction d'un EBC pour 9,60 m² pour la construction d'une
antenne Relais de 36 mètres en zone naturelle et forestière (N) du PLU sur un
espace boisé et classé.

IV - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil : détournement et réduction un EBC de 9,60 m² sur la zone Naturelle et Forestière (N) du PLU : (Avis simple)

- Vu le PLU de Bourgueil approuvé en février 2014,
- Vu le programme de l'État « New Deal Mobile » (résorption des zones blanches),
- Considérant que le projet consiste à détourner et réduire un EBC de 9,60 m² pour permettre la construction d'une antenne relais de 36 mètres de hauteur en zone N (naturelle et forestière) du PLU de Bourgueil,
- Considérant que le projet a pour objectif de permettre le résorber les zones blanches de la commune,
- Considérant que les incidences du projet sur la consommation foncière de 9,60 m² en zone naturelle et forestière (N), sont jugés comme faibles,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels et forestiers.

1 avis :

1) Le projet recueille **15 votes favorables** et 2 votes par abstention sur 17 votes au regard des articles L.153-16 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime.

La CDPENAF émet un **avis Favorable** au regard des articles L.153-16 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et
par délégation**

Le président de séance



Xavier ROUSSET